

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{er} MARS 2021
à 18h à la salle Mosaïque**

Présents : MM BAYLET-ZACCARI-LASTRA-COURTIADÉ-LATXAGUE-GAUSSET-FLAMENT-LANNEBERE-ERRECALDE-RECARTE-LACOMBE-DABBADIE-AMELIN-MIRAILH-STUTZMANN-URRACA-SCHNEYDER

Absents ayant donné pouvoir : M.REMAZEILLES (pouvoir à M.BAYLET), M.DESTRIBATS (pouvoir à M.SCHNEYDER).

Date de convocation : 23.02.2021

Secrétaire de séance : Mr LANNEBERE

ORDRE DU JOUR :

DCM 2021/03/001	Approbation du procès-verbal de la séance du 15/02/2021
BUREAU MUNICIPAL	
DCM2021/03/002	Embauche Agent Services techniques : décision Création emploi permanent TC Adjoint Technique Principal 2 ^e classe
DCM2021/03/003	Présentation et vote des comptes administratifs = délibérations
	Situation Trésorerie
URBANISME-ENVIRONNEMENT	
	Bornage de Fontaine
	Plan Communal de Sauvegarde
	Dossiers divers
AFFAIRES SCOLAIRES-ACTION SOCIALE	
	Organisation de la semaine scolaire = vote
	Retour consultation vaccination
	Scolaire et social = divers
	Bilan positionnements projets
BATIMENTS	
	Dossiers divers
VIE ASSOCIATIVE	
	Dossiers divers
VOIRIE	
	Dossiers divers
COMMUNAUTE DE COMMUNES	
	Dossiers divers

DCM 2021/03/001 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15/02/2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2021.

VOTE : 19 POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BUREAU MUNICIPAL

Embauche agent services techniques : décision

4 candidats ont été reçus le 16/02/21 en entretien individuel par un Comité de recrutement. Une candidature a été retenue, celle de Mr Masmondet Thomas.

DCM2021/03/002 : création emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^e classe – délibération

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^e classe.

La date de prise de poste est à fixer avec la Commune de Léon afin de respecter les délais dans le cadre de la procédure de mutation.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite d'un agent et d'un départ pour mutation d'un autre, il convient de renforcer les effectifs des services techniques municipaux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

☑ La création d'un emploi d'**Adjoint Technique Territorial Principal 2e classe** à temps complet, pour les fonctions suivantes : entretien des bâtiments communaux et du petit matériel, entretien des espaces verts, des espaces boisés, des différents espaces publics, des cimetières et de la voirie.

☑ Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, de la filière Technique, au grade de : Adjoint Technique Territorial Principal 2e classe.

☑ Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de : Adjoint Technique Territorial Principal 2e classe – Echelle C1.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

☑ De **CREER** un **emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial Principal 2e classe**, pour assurer les fonctions suivantes : entretien des bâtiments communaux et du petit matériel, entretien des espaces verts, des espaces boisés, des différents espaces publics, des cimetières et de la voirie.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent de catégorie C.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de :

Adjoint Technique Territorial Principal 2e classe.

☑ De modifier en ce sens le tableau des effectifs

☑ D'inscrire au budget les crédits correspondants

☑ La présente délibération prendra effet à compter du **1ER juin 2021**

VOTE : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM2021/03/003: présentation et vote des comptes administratifs – délibérations

La présentation des comptes administratifs est faite par Mme ZACCARI, 1ere Adjointe.

Comptes bénéficiaires en 2020 pour les établissements gérés par la Commune :

♦ La caisse des écoles : 435.46 €

♦ Le CCAS : 1 665.13 €

♦ Le Centre de loisirs : 4 509.26 €

♦ Le budget de la commune : 463 203.99 €

VOTE : 18 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (M.REMAZEILLES)

Les résultats de clôture, reprenant les résultats des années antérieures sont excédentaires :

♦ La caisse des écoles : 584.82€

♦ Le CCAS : 1.810,36 €

♦ Le Centre de loisirs : 7.124.90 €

♦ Le budget de la commune : 406.041.10 €

Les résultats de clôture sont approuvés par le Conseil Municipal

VOTE : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Situation Trésorerie

♦ Solde positif de : 511.007 ,87€

♦ Remboursement de la ligne de trésorerie à venir : 200.000 €

♦ Subventions à percevoir : 115.303€

VOTE : 19 POUR : 19 CONTRE : ABSTENTION :

URBANISME-ENVIRONNEMENT

Bornage de Fontaine

Bornage à réaliser demandé par le voisin riverain sera programmé par le Conseil Municipal.

Plan Communal de Sauvegarde

Rédaction en cours des mises à jour du PCS existant, avec des améliorations nécessaires à inclure.

Urbanisme – dossiers divers

♦ PLUI : Lancement de la création du nouveau PLUI à partir d'avril 2021 (version définitive et approuvée prévue en 2025)

♦ Projet de pizzeria à la Pipette : Le Conseil municipal ne peut accepter cette demande dans les conditions actuelles de sécurité. Il va solliciter l'ADACL (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales) pour obtenir une aide juridique et connaître leur position sur une éventuelle sécurisation des lieux

AFFAIRES SCOLAIRES – ACTION SOCIALE

Organisation de la semaine scolaire = vote

Présentation des avantages et inconvénients de la semaine à 4 jours et à 4 jours et demi ainsi que des positions des enseignants et parents d'élèves.

Vote à bulletin secret des élus. Résultat : 10 voix pour le maintien de la semaine à 4 jours et demi,
9 voix pour le passage à 4 jours.

Le Conseil Municipal décide le maintien de la semaine à 4,5 jours

VOTE : 19 POUR : 10 CONTRE : 9 ABSTENTION : 0

Retour consultation vaccination

Les démarches auprès des personnes de plus de 75 ans de la commune se poursuivent.

La création d'un centre de vaccination dans le Seignanx est espérée pour le 15 Mars.

Scolaire et social = divers

♦Conseil d'école du 9 mars 2021 : ordre du jour présenté

♦Assemblée Générale de l'Association Le Monde d'Enno (Micro-crèche) le 15/03/21 à 18h à Sainte-Marie de Gosse : Olivier SCHNEYDER représentera la Mairie.

Bilan positionnements projets

Positionnement des conseillers municipaux sur différents projets proposés par le Maire et les élus, à travailler d'ici fin juin (référents désignés)

BATIMENTS

Dossiers divers

Des peintures de l'école, mal faites, vont être refaites prochainement

VIE ASSOCIATIVE

Dossiers divers

Reprise d'activité de certaines associations (ayant fait la demande) en extérieur dans le respect des règles sanitaires

VOIRIE

Dossiers divers

Eboulements au Lotissement du Preuilh : de nouveaux devis proposés à étudier en commission voirie, étude de sol à venir.

En attendant, la pose d'une bâche sera réalisée sur un des deux sites concernés pour limiter des dégradations supplémentaires possibles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dossiers divers

♦Lancement des Assises du Seignanx le 01/03/21 : plateforme numérique, concours photo, caravane du Seignanx...

♦Présentation faite des plans du Pôle Santé de Saint André de Seignanx aux praticiens. En attente de leur accord.

♦Convention Marché du Terroir d'été :

Le Conseil Municipal valide la convention proposée par l'Office de Tourisme du Seignanx, pour le marché du terroir qui est fixé au vendredi 13 Août 2021.

VOTE : 19 POUR : 10 CONTRE : 9 ABSTENTION : 0

Saint-André-de-Seignanx, le 29 mars 2021

**Le Maire,
Jean BAYLET**



**Le secrétaire de séance,
Pascal LANNEBERE**

